



## Pb avec ma curatrice

-----  
Par Alexandranagou

Bonjour,

Actuellement atteinte d'une maladie de parkinson depuis 11 ans ( j'ai 41 ans ) je suis sous curatelle renforce faite à ma demande depuis 2 ans.

J'ai un soucis avec ma curatrice et j'aurais aimé savoir quel recours je pourrais avoir.

J'ai demandé à ma curatrice un budget supplémentaire pour les courses des vacances scolaires ayant 3 adolescents. Elle m'avait déjà, cet été descendu le budget de 100 ? à 80? par semaine suite à des prélèvements de l'ursaff pour l'emploi d'une auxiliaire de vie en emploi direct parce qu'elle avait fait une erreur dans la procédure d'emploi. C Je n'avait été ni consultée ni informée de cette baisse de budget. Le budget n'avait pas été non plus régularisé quand la situation était rentrée dans l'ordre.

Donc je demande à ma curatrice le rétablissement du budget initial et une rallonge pour les vacances scolaires et don assistante me réponds que ma curatrice est en congés maternité donc toutes rallonge ou modification est impossible et qu'il me faut attendre le retour du congés maternité.

Est ce que ça vous paraît normal? Et si non comment trouver une solution ?

Merci d'avance

-----  
Par CToad

Bonjour

Est ce un organisme tutélaire ? si oui vous devez envoyer un courrier à la direction de cette organisme pour exposer votre problème et exiger un interlocuteur désigné en l'absence de votre "tutrice"? Il est anormale qu'elle ne soit pas remplacée pour un congé maternité, par définition congé long.

Si Tuto passe par ici, elle sera de très bon conseil ;-)

cordialement,

Ctoad

-----  
Par Alexandranagou

Non c'est une curatrice privée qui fait partie d'un cabinet

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Votre curateur est défaillant.

Il faut demander au juge la nomination d'un remplaçant ou d'un subrogé curateur pour contrôler ses actions.

-----  
Par Alexandranagou

Oui mais dans l'immédiat comment l'obliger a faire son travail parce que j'ai besoin de faire des courses pour les enfants.

-----  
Par yapasdequoi

Saisir le juge en référé. Prenez un avocat.

-----  
Par Alexandranagou

Merci pour vos réponses.  
Cdlt

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Quelqu'un devrait prendre le relai, ce n'est pas normal, un congé maternité n'est pas un évènement imprévisible ! En plus elle n'est visiblement pas seule.

En plus des conseils de Yapasdequoi, je vous recommande de contacter rapidement un assistant social, par exemple auprès de la mairie. Vous pouvez avoir droit à une aide d'urgence pour vos courses alimentaires, et vous n'êtes sans doute pas la seule personne vulnérable qui est laissée en plan. Alerter les services sociaux ne fera pas de mal, il y a peut-être des protégés qui ne peuvent même pas demander de l'aide.

Avez-vous des proches qui peuvent vous aider, soit financièrement soit dans vos démarches ?

-----  
Par Alexandranagou

Oui ma mère m'a fait des courses et mon auxiliaire de vie m'aide dans mes démarches

-----  
Par TUT03

Bonjour

je confirme ce qui vous a été dit , soit c'est une association tutélaire et le mandataire doit être remplacé par un autre mandataire, il faut écrire en recommandé à l'association pour expliquer vos difficultés

soit c'est un mandataire indépendant (peu importe qu'il fasse partie d'un cabinet, il exerce seul son mandat) et il doit organiser son indisponibilité

dans les deux cas, vous pouvez écrire au greffe du juge des contentieux, en expliquant les faits, rien que les faits et vos difficultés

vous pouvez consulter gratuitement un avocat dans l'une des permanences de la maison du droit et de la justice de votre département

pour autant, sans connaître votre situation dans le détail, il nous est impossible ici de savoir de manière certaine si votre budget vous permet d'avoir une rallonge

Merci CToad ;)

-----  
Par Alexandranagou

Merci pour vos réponses.  
Cdlt